



LYCEE NIEPCE - BALLEURE
141, avenue Boucicaut – BP 50099
71321 CHALON sur SAONE CEDEX
Tél. 03.85.97.96.00
Fax 03.85.97.96.01

ACCES AU SELF

L'accès au self implique l'utilisation d'une carte magnétique à chaque passage à la borne. Elle est **gratuite** pour les **nouveaux élèves** et sera distribuée à la rentrée. Elle est valable pendant toute la scolarité au lycée et devra être **obligatoirement** remplacée en cas de perte ou de dégradation : coût 6,00 €.

INTERNAT 2024

INTERNAT TARIFS ANNUELS AU 1^{er} JANVIER 2024
Tarifs fixés par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
susceptibles d'être revalorisés au 01/01/2025

Internes	1 764,00 €
Internes post baccalauréat	1 764,00 €
Internes-externés	1 452,24 €

L'inscription à un régime est valable pour la durée de l'année scolaire. L'internat est ouvert du lundi au vendredi. Il n'y a pas donc pas de possibilité d'accueil le dimanche soir.

DEMI-PENSION 2024 POUR LES LYCEENS

Deux modes de paiements sont proposés :

1. Règlement forfaitaire (4 ou 5 jours par semaine)

DEMI-PENSION AU FORFAIT 4 JOURS OU 5 JOURS

	DP 4 Jours	DP 5 jours
Tarif année	548.64 €	644.40 €

Vous pourrez choisir le forfait courant septembre dès que l'emploi du temps sera définitif.

LE CHOIX DU FORFAIT EST VALABLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE.

DEMI-PENSION AU REPAS 2024

Le choix du règlement de la demi-pension au repas peut se faire quel que soit le nombre de repas pris par semaine. Le prix du repas est de 4,85 €.

La carte self devra être approvisionnée à l'avance et le repas réservé avant 10 h 30 ou annulé :

- sur le site internet du Lycée : www.cite-niepce-balleure.fr depuis un P.C. ou un téléphone portable,
- aux bornes de La Vie Scolaire,
- dans le hall externat et dans la rue des ateliers (réservation pour le jour même).

avant 10 h 30 pour le repas de midi.

Vous pouvez réserver vos repas jusqu'à 7 semaines à l'avance (de vacances à vacances). Dans le cadre de la lutte « anti-gaspillage alimentaire » préconisée par le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté, les réservations inutiles devront être annulées.

POUR PAYER

1. Pour les demi-pensionnaires au repas :

Vous pouvez choisir :

- le paiement en ligne :

- sur le site internet du Lycée Niepce sur téléphone portable ou sur P.C. :

↳ www.cite-niepce-balleure.fr

▪ cliquez à droite de l'écran sur 

▪ La fenêtre **espace numérique** s'affiche,

⇒ ▪ 1^{ère} visite : créer un compte.

↳ demander la création d'un compte :

- saisir les informations (si vous n'avez pas encore votre carte self, taper 00000),

ENVOYER

Un identifiant et un mot de passe vous seront transmis par mail sous 48 heures.

⇒ 2^{ème} visite : accès à votre compte :

↳ s'identifier :

- saisir votre **identifiant** et votre **mot de passe**,

CONNEXION

- le virement, un RIB est disponible à l'intendance,

- le chèque bancaire,

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- la carte bancaire,

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique

2. Pour les demi-pensionnaires au forfait et internes :

⇒ Le règlement peut se faire à réception de l'avis au famille (facture), au cours de chaque trimestre, soit :

- en ligne via le **téléservice** (une procédure sera transmise avec la première facture),

- par virement, un R.I.B. est disponible à l'Intendance,

- par chèque à l'ordre du Lycée Niepce Balleure

Noter le nom et le prénom de l'élève au dos,

- par carte bancaire

- en espèces (pour les sommes de 300 € maximum).



Au guichet unique.

⇒ **Par prélèvement mensuel de Octobre à Décembre et de Février à Juillet** (un mandat de prélèvement SEPA vous sera transmis dès la rentrée)

AIDES FINANCIERES

En cas de difficultés financières, les familles peuvent prendre contact avec l'assistante sociale du Lycée en contactant le standard au 03.85.97.96.00. L'aide sera attribuée après étude **strictement confidentielle** des revenus et des charges.

L'adjoint-gestionnaire,